

ADMINISTRATION
Rue de la République, 48
M. L. LAMARQUE, Directeur

L'ÉCHO DE LYON

REDACTION
M. L. LAMARQUE, Directeur
Rue de la République, 48

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

LE PROCÈS BURDEAU-DRUMONT

LES RETRAITES

Sociétés de Secours mutuels
La pensée de prévoyance qui est l'idée mère de toutes les sociétés mutuelles...

Des Sociétés libres continueront d'exister à côté de Sociétés approuvées. Nous sommes loin de blâmer cette tolérance.

Le fonctionnement actuel de ces associations renferme plus d'un péril que l'intervention publique doit conjurer...

Mais la constitution de pensions de retraite est une œuvre à laquelle la plupart des sociétés sont mal préparées...

Le service des pensions est encore nouveau dans un grand nombre de sociétés...

Le Sénat ne voudra-t-il pas voter avant les vacances de juillet ce projet impatientement attendu?

LA POLITIQUE

Depuis quelques jours, le roi d'Italie faisait moins parler de lui et de son gallophobisme.

Il avait maintenant ses six douzièmes, il pouvait triturer, dans une paix — que ce n'est pas nous qui, cherchons à troubler...

Une dépêche de Carthagène (Espagne) nous annonce que l'iphigénie apparait pour la Palice; notre frégate-école des aspirants de marine a donc terminé son voyage dans la Méditerranée.

LE VERDICT — LA CONDAMNATION

— on pouvait le croire tout à sa besogne, on se trompait. Ce triple allié de souverain éprouve le besoin de tambouriner un peu sa triple alliance.

Quant aux ressources destinées aux frais de maladie et de funérailles, une latitude raisonnable est laissée aux Sociétés. Ces dépenses ne sont pas périlleuses, parce qu'on est toujours maître de les arrêter.

Des Sociétés libres continueront d'exister à côté de Sociétés approuvées. Nous sommes loin de blâmer cette tolérance.

Le Sénat ne voudra-t-il pas voter avant les vacances de juillet ce projet impatientement attendu?

Une dépêche de Carthagène (Espagne) nous annonce que l'iphigénie apparait pour la Palice; notre frégate-école des aspirants de marine a donc terminé son voyage dans la Méditerranée.

Elle arrivera à La Palice le 25 juin et y restera jusqu'au 28.

Le président de la République se rendra dimanche prochain au plateau de Satory, pour assister aux épreuves du concours national de tir.

— Ajoutons, à ce propos, que la distribution des prix aura lieu, en grande solennité, le 21 juin, au palais du Trocadéro.

— Si la législation existante ne permet pas pour les villes au-dessous de 10,000 âmes d'être considérées comme communes, ce point, instituant dans ces villes, comme il en a le droit, des commissaires spéciaux du conseil municipal...

— L'officier publie aujourd'hui une décision du conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur fixant le nombre des croix à distribuer jusqu'au 31 décembre aux chiffres suivants:

— Le ministre du commerce et de l'industrie, sur la proposition du directeur général des postes et télégraphes, vient de prendre un arrêté abaissant à 15 francs par kilomètre le droit annuel à payer par les concessionnaires de lignes électriques d'intérêt privé.

Informations Politiques

LA POLICE MUNICIPALE
Le gouvernement se préoccupe de la situation des quelques villes où les municipalités socialistes installées à la suite des élections du 1er mai dernier ont formé le projet de réduire ou même de supprimer totalement la police municipale...

LES RÉPUBLICAINS CONSERVATEURS
Le Figaro engage les députés déçus à accepter la République à reconnaître formellement la légitimité de ce régime et à prendre franchement le nom de Parti républicain conservateur.

LES DÉCORATIONS
L'Officiel publie aujourd'hui une décision du conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur fixant le nombre des croix à distribuer jusqu'au 31 décembre aux chiffres suivants:

L'ORDONNANCE CONTRE LES CHIENS
M. Loubet doit répondre demain à une question que lui adressera M. Laguerre, à la Chambre, sur les conditions où est édictée l'ordonnance de M. Lozé, préfet de police, au sujet des chiens.

L'AMBASSADE AU VATICAN
On croyait que la maintien de l'ambassade de la République auprès du Vatican ne serait pas mis en question, cette année, au cours de la discussion du budget.

LES LIGNES ÉLECTRIQUES PRIVÉES
Le ministre du commerce et de l'industrie, sur la proposition du directeur général des postes et télégraphes, vient de prendre un arrêté abaissant à 15 francs par kilomètre le droit annuel à payer par les concessionnaires de lignes électriques d'intérêt privé.

LES RÉPUBLICAINS CONSERVATEURS
Le Figaro engage les députés déçus à accepter la République à reconnaître formellement la légitimité de ce régime et à prendre franchement le nom de Parti républicain conservateur.

LES DÉCORATIONS
L'Officiel publie aujourd'hui une décision du conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur fixant le nombre des croix à distribuer jusqu'au 31 décembre aux chiffres suivants:

L'ORDONNANCE CONTRE LES CHIENS
M. Loubet doit répondre demain à une question que lui adressera M. Laguerre, à la Chambre, sur les conditions où est édictée l'ordonnance de M. Lozé, préfet de police, au sujet des chiens.

L'AMBASSADE AU VATICAN
On croyait que la maintien de l'ambassade de la République auprès du Vatican ne serait pas mis en question, cette année, au cours de la discussion du budget.

LES LIGNES ÉLECTRIQUES PRIVÉES
Le ministre du commerce et de l'industrie, sur la proposition du directeur général des postes et télégraphes, vient de prendre un arrêté abaissant à 15 francs par kilomètre le droit annuel à payer par les concessionnaires de lignes électriques d'intérêt privé.

Chronique Lyonnaise

MORT D'UN ÉVÊQUE
Quimper, 15 juin.
M. Théodore Lamarque, évêque de Quimper, est mort ce matin à l'âge de 65 ans.

LES NOUVEAUX CARDINAUX
Rome, 15 juin.
On assure de source absolument autorisée que, parmi les sept nouveaux cardinaux qui seront créés au prochain consistoire du mois de septembre, deux archevêques français recevront la pourpre cardinalice.

NOS PRISONNIERS DU DAHOMEY
Kotonou, 15 juin.
Les Français qui étaient retenus à Whydah et qui ont été échangés contre les otages dahoméens, sont arrivés par le Brandon.

CONFÉRENCE MONÉTAIRE
Washington, 15 juin.
Toutes les puissances européennes, excepté la Russie, ont accepté l'invitation des États-Unis à une conférence monétaire internationale. On s'attend à une réponse favorable du gouvernement russe.

L'ATTITUDE DE L'ANGLETERRE
Paris, 15 juin.
On a accusé dernièrement M. de Blowitz d'avoir été chargé de souder la presse française pour la tourner contre l'alliance russe. Interrogé à ce sujet par un rédacteur du Gu. Blas, le correspondant parisien du Times lui a répondu:

LES RÉPUBLICAINS CONSERVATEURS
Le Figaro engage les députés déçus à accepter la République à reconnaître formellement la légitimité de ce régime et à prendre franchement le nom de Parti républicain conservateur.

LES DÉCORATIONS
L'Officiel publie aujourd'hui une décision du conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur fixant le nombre des croix à distribuer jusqu'au 31 décembre aux chiffres suivants:

L'ORDONNANCE CONTRE LES CHIENS
M. Loubet doit répondre demain à une question que lui adressera M. Laguerre, à la Chambre, sur les conditions où est édictée l'ordonnance de M. Lozé, préfet de police, au sujet des chiens.

L'AMBASSADE AU VATICAN
On croyait que la maintien de l'ambassade de la République auprès du Vatican ne serait pas mis en question, cette année, au cours de la discussion du budget.

LES LIGNES ÉLECTRIQUES PRIVÉES
Le ministre du commerce et de l'industrie, sur la proposition du directeur général des postes et télégraphes, vient de prendre un arrêté abaissant à 15 francs par kilomètre le droit annuel à payer par les concessionnaires de lignes électriques d'intérêt privé.

LES RÉPUBLICAINS CONSERVATEURS
Le Figaro engage les députés déçus à accepter la République à reconnaître formellement la légitimité de ce régime et à prendre franchement le nom de Parti républicain conservateur.

LES RETRAITES

Sources applicables aux retraites dans les sociétés approuvées, devront toujours être calculées de manière à suffire aux engagements acceptés. Cette disposition est indispensable; il serait superflu d'en faire ressortir le caractère tutélaire.

Des Sociétés libres continueront d'exister à côté de Sociétés approuvées. Nous sommes loin de blâmer cette tolérance.

Le Sénat ne voudra-t-il pas voter avant les vacances de juillet ce projet impatientement attendu?

Une dépêche de Carthagène (Espagne) nous annonce que l'iphigénie apparait pour la Palice; notre frégate-école des aspirants de marine a donc terminé son voyage dans la Méditerranée.

Elle arrivera à La Palice le 25 juin et y restera jusqu'au 28.

Le président de la République se rendra dimanche prochain au plateau de Satory, pour assister aux épreuves du concours national de tir.

— Ajoutons, à ce propos, que la distribution des prix aura lieu, en grande solennité, le 21 juin, au palais du Trocadéro.

— Si la législation existante ne permet pas pour les villes au-dessous de 10,000 âmes d'être considérées comme communes, ce point, instituant dans ces villes, comme il en a le droit, des commissaires spéciaux du conseil municipal...

— L'officier publie aujourd'hui une décision du conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur fixant le nombre des croix à distribuer jusqu'au 31 décembre aux chiffres suivants:

— Le ministre du commerce et de l'industrie, sur la proposition du directeur général des postes et télégraphes, vient de prendre un arrêté abaissant à 15 francs par kilomètre le droit annuel à payer par les concessionnaires de lignes électriques d'intérêt privé.

LES RETRAITES

Sources applicables aux retraites dans les sociétés approuvées, devront toujours être calculées de manière à suffire aux engagements acceptés. Cette disposition est indispensable; il serait superflu d'en faire ressortir le caractère tutélaire.

Des Sociétés libres continueront d'exister à côté de Sociétés approuvées. Nous sommes loin de blâmer cette tolérance.

Le Sénat ne voudra-t-il pas voter avant les vacances de juillet ce projet impatientement attendu?

Une dépêche de Carthagène (Espagne) nous annonce que l'iphigénie apparait pour la Palice; notre frégate-école des aspirants de marine a donc terminé son voyage dans la Méditerranée.

Elle arrivera à La Palice le 25 juin et y restera jusqu'au 28.

Le président de la République se rendra dimanche prochain au plateau de Satory, pour assister aux épreuves du concours national de tir.

— Ajoutons, à ce propos, que la distribution des prix aura lieu, en grande solennité, le 21 juin, au palais du Trocadéro.

— Si la législation existante ne permet pas pour les villes au-dessous de 10,000 âmes d'être considérées comme communes, ce point, instituant dans ces villes, comme il en a le droit, des commissaires spéciaux du conseil municipal...

— L'officier publie aujourd'hui une décision du conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur fixant le nombre des croix à distribuer jusqu'au 31 décembre aux chiffres suivants:

— Le ministre du commerce et de l'industrie, sur la proposition du directeur général des postes et télégraphes, vient de prendre un arrêté abaissant à 15 francs par kilomètre le droit annuel à payer par les concessionnaires de lignes électriques d'intérêt privé.

ROCAMBOLE
Le jeu de la chance et de la science
Le jeu de la chance et de la science

LA POLITIQUE
Depuis quelques jours, le roi d'Italie faisait moins parler de lui et de son gallophobisme.

DÉPÊCHES
Nouvelles Militaires
Paris, 15 juin.

LES RETRAITES
Sources applicables aux retraites dans les sociétés approuvées, devront toujours être calculées de manière à suffire aux engagements acceptés.

LES RETRAITES
Sources applicables aux retraites dans les sociétés approuvées, devront toujours être calculées de manière à suffire aux engagements acceptés.

LES RETRAITES
Sources applicables aux retraites dans les sociétés approuvées, devront toujours être calculées de manière à suffire aux engagements acceptés.

commodité des voyageurs protégés du soleil par cette immense et confortable ombrelle! Ce sont là des considérations qui, pour une compagnie exploitant un bon monopole, ne sont que très secondaires.

Mais, dès qu'il pleut actuellement, que voyons-nous? Nous voyons, comme ces deux jours passés, les voyageurs de l'impériale dégringoler dans le dard de cette estrade à douches froides et ne s'y plusher que lorsque non seulement l'averse est passée, mais les banquettes sont sèches.

Or, c'est par les temps de pluie que tout le monde va à l'assaut des tramways. On se bat pour envahir l'intérieur et les deux plates-formes couvertes; mais, pour aller se faire arroser en haut, macache, comme disent les pittoresques penneaux en loges blanches et sales qui, depuis quelques jours nous vendent en arbi des tapis fabriqués dans notre belle France et représentant des sujets de l'Exposition de 1889! — Revenons à nos tramways.

Dès qu'il tombe une « raée », il y a donc vingt-quatre places de banquettes inutilisées et qui, avec une légère couverture, seraient prises d'assaut plus encore que les autres... Eh bien, je mets en fait qu'avec la fréquence de nos orages d'été, il suffirait de quelques mois pour que cette peu coûteuse installation fût regagnée déjà — et avec bénéfices.

Je ne parle pas de l'hiver, de toute l'intéressante population des ouvriers, des petits employés, de tous ceux qui regardent à deux fois avant de doubler le prix de leur impériale bi-quotidienne.

Ceux-là seraient à l'abri, sinon de la froidure, du moins de la pluie et de la neige. S'ils devaient arriver à destination plus ou moins gelés, dans tous les cas y arriveraient-ils à sec et c'est vite fait, alors, de prendre un air de feu et de se mettre à la besogne.

Mais enfin, il est entendu que cet argument-là ne vaut rien pour les réunions d'actionnaires, où il ne faut pas proposer de dépenses qui ne se traduisent pas immédiatement par un résultat pécuniaire.

Eh bien! c'est la clientèle d'été, la clientèle des gens aisés qui vont sur l'impériale pour prendre l'air et pour fumer leur cigare, c'est cette clientèle-là qui vous remboursera, ô compagnie, en quelques mois, la dépense de vos impériales couvertes.

A cinquante sous par voyage, il suffit de quarante averse pour que vos banquettes, subitement prises d'assaut, vous donnent les cent francs par voiture que pourrait coûter cette réforme.

Quarante averse; mais, à Lyon, c'est l'affaire d'un mois de juin et d'un mois de juillet tant soit peu orageux!

Et dire que voilà bientôt dix ans qu'on réclame cette petite amélioration! Et dire qu'avec la moindre concurrence, en huit jours ce serait fait!

Oh! les beautés du monopole!

TONY DELON.

La Loi sur la Presse

Paris, 15 juin. La commission chargée de la modification de la loi sur la presse a nommé M. Million, président, et après avoir entendu M. Ricard qui a déclaré renoncer à l'opposition préventive pour les délits contre la sûreté de l'Etat, elle a décidé par 6 voix contre 2 de passer à la discussion des articles.

Parlant de la loi sur la presse, M. Million a déclaré à un de nos confrères: « Je suis un libéral, un partisan absolu de la liberté de la presse; je m'opposerais à tout ce qu'on tenterait contre.

« Je préférerais même, au lieu de modifier la loi de 1831, faire simplement rentrer les délits que l'on vise dans le code pénal. Ce serait là une excellente mesure, car les provocations au vol à l'assassinat, peuvent égarer certains esprits et avoir les suites que nous savons. C'est là l'abus auquel il faut remédier. »

L'AFFAIRE DES FAUX POINÇONS

Une arrestation. Paris, 15 juin. M. Couturier, juge chargé de l'instruction de l'affaire des faux poinçons dans les fournitures militaires, a lancé un mandat d'arrêt contre le nommé de G..., qui se serait rendu coupable d'une tentative de chantage et d'extorsion de fonds à l'égard de M. Hemerdinger.

Deux autres personnes, nommées M... et de M..., seraient également compromises dans cette affaire. Ajoutons que M. Hemerdinger a été remis hier en liberté.

MANIFESTATION FRANCOPHILE

Constantinople, 15 juin. Le voyage que l'avisé le Pétrel, stationnaire de l'ambassade de France à Constantinople, vient d'accomplir dans la mer Noire, a donné lieu, comme on le sait, à de nombreux témoignages de sympathie dans les ports russes, et à la fin de sa tournée, alors que le bâtiment regagnait son poste, les autorités et la population du port roumain de Kustendji ont su nous montrer les mêmes sentiments dans une touchante cérémonie.

Lors de son arrivée à Kustendji, le lieutenant de vaisseau de Saint-Pern, commandant du Pétrel, fut informé que quelques jours avant, le vice-consul d'Espagne, M. Harris, en faisant effectuer des fouilles pour établir les fondations d'une maison, avait découvert les ossements de soldats français. Des lambeaux d'uniformes et des boutons du modèle de l'époque permirent de constater que l'on se trouvait en présence de dix-sept cadavres de soldats des 20^e et 37^e régiments de ligne, qui furent partie du corps d'occupation de la Dobroudja, en 1874; corps qui, l'on s'en souvient, fut décrié par le choléra.

Profitant de la présence dans leur port de notre navire de guerre, les autorités militaires et civiles organisèrent la cérémonie de la translation des restes de nos troupiers dans une concession spontanément accordée par la ville de Kustendji.

Le 28 mai, le commandant du Pétrel, ses officiers et son équipage, en grande tenue, se rendirent sur les lieux de la triste décou-

verte. Là, se trouvaient le général Ipatesco, commandant militaire, le colonel commandant les troupes et presque tous les officiers d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie de la garnison.

Une compagnie d'infanterie, avec le drapeau et la musique, une batterie d'artillerie et un escadron de hussards rendaient les honneurs funèbres.

Les marins français portèrent au cimetière des dièbres où se trouvaient réunis les ossements, pendant que les troupes roumaines convoquées escortaient le convoi.

Devant la concession, le lieutenant de vaisseau de Saint-Pern prononça quelques paroles pour remercier les fonctionnaires et les officiers roumains du témoignage de sympathie donné à notre armée et à notre pays. Au retour, la population fit une chaleureuse démonstration à nos marins.

EXPULSION EN RUSSIE

Berlin, 15 juin. L'expulsion de Russie du journaliste américain Poulney Bigelow, un ami d'enfance de l'empereur Guillaume, qui a publié de nombreux articles très élogieux sur ce dernier en desservant M. de Bismarck, a produit une impression profonde dans le monde de la cour.

Cette impression a été d'autant plus pénible que M. Bigelow avait emporté de Berlin les plus hautes recommandations, afin d'accomplir plus facilement pour la revue Harpers Monthly le voyage en canot qu'il avait projeté à travers la Russie entière.

M. Bigelow est attendu ces jours-ci à Berlin. Il sera reçu en audience par l'empereur.

A PIED DE PARIS A BELFORT

Paris, 15 juin. C'est ce matin mercredi, à sept heures vingt minutes, qu'a été déclaré clos le concours de marche. Il a duré exactement dix jours. Quatre cents coureurs au moins ont, en ce laps de temps, franchi les 496 kilomètres qui séparent le point de départ du point d'arrivée.

M. le docteur Emile Lévy, médecin principal de première classe, ancien chef du service de santé de la place de Belfort, a fait sur les premiers coureurs arrivés une série d'observations intéressantes dont voici le résumé:

Seul l'état de Ramogé, le premier arrivé, nous a inspiré, dit le docteur, un instant d'inquiétude. Mais son aspect défilé, surmené, tenait surtout à l'émoussement causé par l'excitation dont il a été l'objet. Ses organes, en particulier le cœur, ont été trouvés normaux.

Il en a été de même chez la majorité des marcheurs. Le lendemain, ils étaient complètement remis, sauf un léger œdème des pieds. A partir du cinquième jour de la course, dans la soirée, les arrivants ne paraissent pas fatigués et pourraient encore fournir une assez longue marche.

Les observations faites sont les suivantes: La taille a diminué de plusieurs centimètres; le poids a diminué de 600 grammes à 7 kilogrammes; contrairement à toutes les prévisions, les battements de cœur (à l'exception de quatre concurrents), sont normaux; en moyenne le pouls battait de 85 à 90; les urines avaient une densité de 102.

Nous avons été frappés, continue le docteur Lévy, du petit nombre d'ampoules qui causent tant de douleurs dans l'armée. Cependant la plupart des marcheurs du concours exercent des professions sédentaires. L'état satisfaisant de leurs pieds après la marche forcée doit être attribué sans doute au fait que les brodequins lacés en cuir ont été abandonnés au bout de quelques jours, surtout par ceux des premiers arrivés qui ont pris le pas gymnastique; ils génaient et comprimaient douloureusement les mouvements de flexion et de contusionnaient le pied.

Il est noté que les brodequins en cuir ont été remplacés par l'espadrille (qui doit être large et à semelle fine de cuir). Cette chaussure, laissant le pied à l'aise et à semelle moins dure, est de beaucoup la meilleure. Nos troupes au Mexique l'avaient adoptée à l'exemple des Espagnols, nos alliés. En ce moment, elle est à l'essai dans nos bataillons alpins.

Les pieds étaient lavés et frictionnés à l'alcool puis suifiés, quelques-uns se sont bien trouvés des bains de pied froids, peu prolongés.

Les varices n'ont pas été augmentées par la marche; le vêtement était léger, ample et ne comprimant pas la poitrine; la nourriture en route a été peu abondante; elle a consisté en viande, œufs, thé, beaucoup de café. Deux ont employé la caféine et la coca, mais en trop grande quantité; il y a eu des vomissements.

Inutile de faire ressortir l'utilité de ces indications et notamment la supériorité de l'espadrille.

UN DRAME AVENUE DES TERRES

Un garçon boucher assassin de sa patronne. — Tentative de suicide du meurtrier. — Le mobile du crime. Paris, 15 juin. Ce matin, un drame sanglant, qui a causé un vif émoi dans le quartier, s'est déroulé au n° 83 de l'avenue des Terres, dans une boucherie tenue par la veuve Pluchet. Celle-ci avait à son service comme garçon boucher un nommé Eugène Cousin, âgé de 39 ans. La patronne avait, dit-on, des relations intimes avec son étalier. Quoiqu'il en soit, Eugène se montrait aussi amoureux que jaloux.

Hier, Mme Pluchet s'était absentée plus que de coutume. Eugène, qui habitait au n° 83 de l'avenue, lui en fit le reproche ce matin, vers 8 heures 1/2. Mme Pluchet était à ce moment à la caisse. Elle s'amusa d'abord des remontrances de son commis, et finalement l'envoya faire... sa besogne.

Eugène, rendu furieux, se saisit alors d'un couteau qui se trouvait sur l'établi et en porta un premier coup à la gorge de sa patronne. Mortellement frappée Mme Pluchet était cependant la force de se traîner jusqu'à l'arrière boutique, essayant de ses deux mains d'arrêter le flot de sang qui jaillissait de sa terrible blessure. Mais le meurtrier, qui l'avait suivie, la frappa de nouveau, d'abord dans la poitrine, puis sur toutes les parties du corps avec un acharnement indescriptible.

La bonne qui avait assisté à une partie de cette scène, se précipita dans la rue, affolée, appelant du secours. Des passants, des voisins, d'autres garçons concurrents; ils arrivèrent au moment où Eugène Cousin se frappait à son tour de plusieurs coups de couteau sur le cadavre sanglant de sa victime.

M. Boulier de Billemon, commissaire de police du quartier, trouva la femme morte et le meurtrier gravement blessé. Eugène Cousin a été envoyé à l'hôpital Beaujon. Le médecin qui le soigne espère qu'il sera sur pied dans un mois.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Procès Burdeau-Drumont

AVANT L'AUDIENCE

Paris, 15 juin.

M. Laguerre, député de la Seine, que le marquis de Morès avait accusé au cours de sa déposition d'hier d'avoir reçu 2.000 francs sur un pot de vin de 6.000 francs avec lequel on devait acheter son vote, a envoyé aujourd'hui des témoins à ce dernier.

M. Laguerre avait, en outre, écrit au président des assises pour lui demander, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, de vouloir bien l'entendre au début de l'audience. Le président n'a sans doute pas jugé son intervention utile, car il a donné la parole au ministère public à l'ouverture de l'audience.

L'AUDIENCE. Le Requisitoire. M. l'avocat général Cruppi déclare tout d'abord dans son réquisitoire qu'il s'associe pleinement aux conclusions de la plaidoirie de M. Waldeck-Rousseau.

M. Drumont, dit-il, voudrait qu'on le prit au tragique, je ne le prendrai même pas au sérieux. Ses livres sont le Biotin de la diffamation.

L'avocat général s'élève avec indignation contre des procédés qui consistent à jeter le discrédit sans preuves sur des personnes honorables et honnêtes. Les affirmations de M. Drumont ne sont que des propos ramassés sur les trottoirs ou sur les terrasses des cafés du boulevard. (Mouvements divers.)

L'avocat général déclare qu'il est fier de défendre la liberté contre M. Drumont. L'audience est suspendue.

VIFS INCIDENTS

A la reprise, M. de Saint-Auban demande que la cour veuille bien faire revenir divers témoins, mais la cour ne croit pas cette audition utile et la refuse.

M. de Saint-Auban demande alors que M. Drumont soit entendu le premier. Le président fait observer qu'il est naturel que l'avocat du gérant, c'est-à-dire M. de Saint-Auban lui-même, prenne la parole le premier, puisque le gérant est, aux termes de la loi, l'auteur principal du délit.

M. de Saint-Auban insiste mais vainement; le président maintient sa décision. Alors, en quelques mots, l'avocat présente la défense de M. Millot, gérant.

Quant à la terminie, le président dit: Maintenant, présentez la défense de M. Drumont, que vous assistez aussi.

M. de Saint-Auban. — Non, monsieur le président, je laisse ce soin à M. Drumont. Quant à moi, je refuse.

Le président. — Alors, vous ne prendrez pas la parole. De violentes rumeurs se font entendre. M. Cruppi se lève.

Il n'est personne ici qui puisse croire que nous ne voulions pas que la défense soit libre. Il ne s'agit que d'une question de réglementation de l'audience et je ne puis comprendre cet incident que les prévenus et leurs défenseurs cherchent à exploiter.

M. de Saint-Auban se levant brusquement. — M. l'avocat général, vous insultez tout le barreau en ma personne! De nouvelles rumeurs éclatent. On crie d'un côté: « Ce n'est pas vrai! pas du tout! » D'autre part, quelques applaudissements retentissent. Le tumulte est à son comble.

Gardes, faites évacuer la salle! s'écrie le président. L'audience est suspendue. Elle est reprise trois quarts d'heure après.

Déclaration de M. Cruppi. M. l'avocat général Cruppi prend aussitôt la parole.

J'ai dit et j'ai le droit de répéter, dit-il, M. les jurés, qu'on a voulu créer des incidents: ces incidents, on les a eus.

Y a-t-il quelqu'un qui puisse croire que nous avons eu un seul instant la pensée de voiler la lumière? Nous nous sommes conformés aux pratiques courantes, nous avons suivi la jurisprudence que ce jury qui siège depuis plusieurs jours connaît bien.

L'avocat de l'accusé doit toujours parler le premier; quand il a fini, le président demande à l'accusé: « Avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense? » et s'il a quelque chose à ajouter, il parle.

Vous voulez parler le premier, soit. Vous voulez imposer votre loi; je l'accepte, — pour vous, puisque vous le voulez, nous allons nous départir des anciens usages: vous voulez parler? parlez, parlez une heure, parlez un jour, parlez huit jours! Nous avons ici des jurés! (Mouvements divers.)

La Défense de M. Drumont. M. Drumont rappelle la genèse de son article et l'origine de l'accusation qu'il a portée contre M. Burdeau.

Mon ami, M. de Morès, dit-il, m'a parlé un jour des contradictions qui existaient entre les articles écrits par M. Burdeau dans le Globe et la conclusion de son rapport sur le renouvellement du privilège; il m'a apporté ces articles, j'en ai été très vivement frappé. Mon Dieu, je sais bien qu'un homme peut changer d'opinion, mais si vous m'entendez dire aujourd'hui que M. de Rothschild est le bienfaiteur de l'humanité, vous concevriez peut-être quelques soupçons. (Rires.)

Je n'aurais jamais rien avant de m'être renseigné sur le sujet que je traite. Mon seul tort est de céder à une sorte de fantaisie d'artiste et de donner un peu trop vite la couche de couleur. Ainsi, le « velet de pied », c'est un trait d'artiste. (Rires.) Cela n'est pas tout à fait exact. (Nouveaux rires.)

LA DÉFENSE DE M. BURDEAU

Plaidoirie de M. de Saint-Auban

Paris, 15 juin.

Il fait le procès de M. de Rothschild qu'il appelle un être international avec la toute puissance duquel le pays est obligé de compter. Les colères de M. Drumont ne sont pas celles d'un diffamateur mais celles d'un patriote.

Le défenseur reproche à M. Burdeau d'avoir accusé un de ses collègues, M. Couturier, député du Rhône, d'avoir reçu de l'argent et d'avoir acheté son élection. Il lit une lettre relatant le fait.

Le jury se demandera, dit-il, au point de vue diffamatoire, qui de M. Burdeau ou de M. Drumont a commis la plus mauvaise action.

M. Burdeau demande et obtient la permission de prononcer quelques paroles. Tout d'abord il demande à écarter l'incident relatif à son collègue du Rhône, incident qui a été réglé, dit-il, selon les lois de l'honneur.

Pour lui, les accusations portées contre sa personne se réduisent à peu de chose. On m'accuse, dit-il, d'avoir changé d'opinion, mais cela est une question à discuter devant la Chambre.

Messieurs, je vous confie le sentiment de mon honneur blessé; le nom que je porte est bien humble; il n'en est pas de plus humble dans le pays; mais je l'ai reçu intact, et je prétends le livrer tel à mes enfants. Voilà pourquoi je viens vous demander contre la calomnie secours et justice.

Après trois quarts d'heure de délibération, le jury rend un verdict négatif à l'égard de M. Millot, gérant de la Libre Parole, et affirmatif en ce qui concerne M. Edouard Drumont.

Celui-ci bénéficie des circonstances atténuantes. M. Waldeck-Rousseau demande l'insertion de l'arrêt dans la Libre Parole pendant huit jours consécutifs, et dans 80 journaux de Paris et des départements.

M. Burdeau, dit-il, ne demande pas d'argent, mais il désire que la réparation soit proportionnée au dommage causé. La cour nous accordera donc l'insertion que nous sollicitons.

L'ARRÊT. Après délibération, la Cour prononce l'acquiescement du gérant et condamne M. Edouard Drumont à trois mois de prison et 1,000 francs d'amende.

Statuant sur les conclusions de la partie civile, elle le condamne, en outre, à l'insertion de l'arrêt dans la Libre Parole pendant huit jours et dans quatre-vingt journaux de Paris et de province.

Des cris: Oh! oh! éclatent. L'audience est levée.

La sortie de M. Drumont a été saluée par des cris de: Vive Drumont! Ses amis lui ont fait escorte sur la place Dauphine et l'ont accompagné jusqu'au Pont-Neuf.

Trois ou quatre arrestations ont été opérées.

Revue de la Mode

Tout est, en ce moment, prétexte aux plus charmantes toilettes: expositions de peintures, courses, mariages; et ces toilettes se multiplient, s'échangent, se transforment avec un entrain qui rend les femmes toujours jeunes, jolies et coquettes.

On a préparé les plus jolies fantaisies en crêpe à fine rayure moirée de deux tons, en veloutine, étoffe nouvelle en laine très fine, rayée de soie, ressemblant à une grenadine épaisse et douce, et en taffetas ombre avec garatire de corsage en mousseline chiffon et en rubans nacrés, le dernier cri de la mode.

Aux corsages presque tous rentrés dans la ceinture, signaux l'apparition de la manche courte permettant le gant long, qui se voit avec toute toilette habillée.

Les jupes tournantes se ferment maintenant sur le côté, l'ouverture est dissimulée sous une patte qui cache aussi la poche. Ce système prévient sur l'autre, il évite la fente qui s'ouvrirait derrière assez maladroïtement souvent.

Quelques nouveautés viennent d'éclore et nous en donnons la primeur: Nous voyons pour jeune femme une toilette délicieuse en feutré de l'Inde marine, levée de guirlandes légères finement dessinées et d'un coloris délicat. Le corsage-bouste est en dentelle, avec volant assorti au bas de la jupe. Les bretelles, le col, la ceinture, les poignets russes sont en soie marine, avec garniture de petits velours verts. Quatre rangs de même velours sont posés au-dessus du corsage.

La petite chemisette de batiste, blanche, manvée ou rose, que l'on porte avec une veste, à cause de la transparence, est fort jolie. Elle a un col rabattu comme les chemises d'homme et un petit jabot plissé très fin; la manche est terminée par un poignet, toujours comme en ont les chemises d'hommes.

Pour la mer, on fera ces chemisettes en flanelle tennis avec ceinture de cuir. Enfin, c'est une ressource que ces corsages, en même temps qu'une grande commo-

dité. Ils sont moins chauds que les corsages ajustés et très faciles à faire.

Toutes les jeunes filles vont s'ingénier, nous en sommes sûres, à confectionner cinq ou six de ces petites blouses, qui leur rendront très grand service.

Dans les nouveautés de la saison, signalez le volant de batiste, avec bord de guillemet, qui permet d'exécuter, sur une hauteur de 50 à 70 centimètres, de gentils vêtements pour fillettes; la jupe se fait uniquement en volant, avec pelazine en même broderie montée sur empilage de sural, un gros chou de ruban indiquant la taille; fait de cette petite toilette une adorable fantaisie.

Les complets en drap de Sedan, en flanelle anglaise, tiennent encore la première place dans nos costumes de sortie. On les garnit de velours posés en bandes ou de plusieurs rangs de piqués. Peu de garnitures sur costumes, dont la coupe toujours irréprochable fait le cachet. Les nuances neutres sont les plus recherchées, et rien n'est plus distingué, que cette toilette faite d'un même tissu.

Les robes simples plaisent généralement, et nous nous appliquons à les mentionner, afin de nous rendre utiles. L'élégance, telle qu'elle se pratique aujourd'hui, comprend plutôt un soin minutieux des moindres détails d'une toilette que la beauté du tissu. Peu importe que la robe soit en lainage et la façon modeste, pourvu que par sa garniture gracieuse, en dentelle et ruban disposés avec goût, l'ensemble ait une allure nouvelle et charmante.

La femme, à notre époque, comprend la pratique d'une façon personnelle cet art de se parer; et en s'instruisant de ce qu'elle voit dans les magasins, elle arrive à donner sa toilette un cachet à part d'une distinction parfaite.

Les broderies en tous genres font fureur. La blouse russe fait beaucoup de prosélytes, et ce gentil corsage servant aussi de vêtement, est non seulement prisé par les femmes de goût, mais ce type est particulièrement adopté pour les enfants.

Les petites filles reviennent aux robes courtes et elles sont gentilles toujours, d'une façon commode de l'autre.

Pour le moment, elles ont de petites jupes courtes, ballonnées, en serge ou en flanelle bleue, avec la blouse-chemisette en flanelle tonnée, à manches courtes, c'est-à-dire un petit bouffant arrivant au coude.

Il n'y a plus que les petits bébés de deux ans qui portent la robe longue et encore, par ces grandes chaleurs, éprouvent-ils le besoin de leur en jupes dégagées, les jambes et les bras nus.

Pour ces bébés qui marchent à peine comme pour leurs petites sœurs, la mode prépare de belles capelines en paille de Florence, que l'on relève en les tordant d'une façon originale, mais bien gracieuse. Elles sont ornées de nœuds et de plumes les couvrant presque entièrement.

La fantaisie se plaît à varier à l'infini les genres de formes et la façon de travailler la paille. Les chapeaux se voient en toutes teintes et les nuances les plus originales ont cette saison un certain succès.

A ce propos, je ferai remarquer que l'on a porté énormément de pailles de la même couleur que l'une des teintes de la robe, ce qui harmonise complètement la toilette.

Nous voyons des pailles écossaises, des pailles vieux rose, au bord coupé d'entre-deux vert tige, d'autres en paille marron et bleu. Des chapeaux entièrement verts ou rouges à calotte haute et pointue. Mais tous ces genres un peu excentriques n'ont pas un cachet de distinction, et pour la femme de goût, la jolie paille de riz noire, garnie de nœuds en velours et de belles fleurs, aura bien plus de chance de plaire.

Mousseline. LE SPORT. COURSES DE GRENOBLE. Les courses de Grenoble auront lieu le dimanche 10 juillet, sur l'hippodrome du Pont-de-Claix.

Epreuve de pouliches; 350 francs offert par le gouvernement. Prix de l'hippodrome, 1.000 francs. Prix de la Société des steeple-chases de France, 2.000 francs.

Prix de la ville de Grenoble, 3.000 francs. Prix des Dames, 3.000 francs. Steeple-chase militaire, un objet d'art d'utilité militaire d'une valeur de 800 francs. Engagement jusqu'au mardi 5 juillet, avant 4 heures du soir, au secrétariat des courses, 5, rue du Lycée à Grenoble.

Le Cyclophile lyonnais fera courir son championnat de tricycles (50 kilom.) le dimanche 10 juin à sept heures du matin, au Parc de la Tête-d'Or.

Exposition internationale d'Horticulture DE GENÈVE

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL) Genève, 15 juin. La société helvétique d'horticulture de Genève a organisé, sur la promenade des Bastions, une exposition horticole qui a très bien réussi; aujourd'hui, à une heure du soir, ont commencé les opérations du jury, qui ne se sont terminées que très tard dans la soirée.

M. Elie Seguenot, pépiniériste à Bourg-Argental (Loire), a été nommé président du jury et M. Nicolas, secrétaire général de la Société d'horticulture du Rhône, a eu à remplir les difficiles et délicates fonctions de secrétaire du jury.

Parmi les jurés, nous citerons M. Dubrenil, rosieriste à Lyon. Ce soir, à 9 heures, au Grand-Théâtre, un banquet a été offert aux membres du jury, aux autorités cantonales, municipales et à la presse.

Le plan du jardin de l'Exposition a été tracé par M. Thibaud fils, de Tassin-la-Demi-Lune près Lyon.

M. Janion, rosieriste à Lyon, a obtenu un prix d'honneur pour une collection de roses, fleurs coupées.

HADELT EN PRISON

Valence, 15 juin. Nous pouvons donner aujourd'hui, d'après des renseignements puisés à bonne source, les derniers moments d'Hadelst.

Depuis lundi dernier, le condamné s'attend à subir la peine capitale. Il dort à peine et au moindre bruit, sans trop s'étonner, il prête l'oreille et d'un ton assez narquois, il dit à ses gardiens: « Ces bruits sourds que j'entends sont des badauds qui passent et vont commode d'habitude en foule pour voir tomber la tête d'un malheureux. Si l'on savait les tourments que j'ai endurés dans ce cachot, mais le jury n'a pas voulu croire, cependant tout ce que j'ai dit existe.

« Avant de monter à l'échafaud, si j'en ai le courage, comme je le crois, je ferai des révélations ; peut-être alors croira-t-on les dernières paroles d'un condamné à mort. »

LYON

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 15 juin, 4 heures soir : Hauteur du baromètre : 755. — Température + 17°. — Direction du vent : N.-O. — Maximum de température dans les 24 heures : + 20°. — Minimum de température dans les 24 heures : + 16°.

Situation générale. — Le baromètre est toujours très élevé sur les îles Britanniques et les côtes de la Manche. Des mouvements secondaires s'établissent encore dans nos régions et les averses sont nombreuses. La température baisse généralement.

Dernière heure. — Une baisse se produit à l'ouest des îles Britanniques et atteint 6 millimètres à Stormway, 1 à Valentia. Le baromètre monte au contraire de 2 millimètres à Nantes. Les hauteurs sont de 755 à Marseille, 763 à Brest.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Ciel nuageux, vent variable. Temps assez chaud, quelques ondées.

Judi 16 courant, à 8 heures du soir, séance publique du conseil municipal, à l'Hôtel de Ville.

Le comité des courses de Charbonnières vient de fixer la date de « dimanche 17 juillet » prochain la date de sa septième réunion.

M. Ragot, inspecteur primaire à Lyon est admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite, à partir du 17 juillet 1892, pour causes d'ancienneté d'âge et de services.

M. Butin, répétiteur au lycée de Saint-Etienne est nommé répétiteur au lycée de Lyon-Saint-Rambert.

La première session ordinaire pour le baccalauréat moderne et pour les autres baccalauréats s'ouvrira le 15 juillet.

Stage en pharmacie : La session pour l'examen de validation de stage aura lieu, à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon, le lundi 17 août 1892, à 9 heures du matin.

Les inscriptions en vue de cette épreuve seront reçues au secrétariat de la Faculté jusqu'au samedi 23 juillet inclusivement, de 9 heures à 11 heures du matin.

M. Burdeau, député du Rhône, a adressé la lettre suivante à M. Tribouillet, président de la Prévoyante, société des employés de commerce de Lyon :

Je suis très sensible à l'honneur que m'a fait la société la Prévoyante, en m'octroyant le titre de « premier président d'honneur ».

Un cadeau original : Avant de quitter la direction des Célestins, M. Dalbert a tenu à offrir en témoignage de satisfaction un souvenir à ses maîtres.

Questions diverses : M. Clavel se plaint à l'administration du mauvais état dans lequel se trouvent les bains publics du parc que la population a décorés du nom significatif de « Boutesses municipales ».

M. Sauret dépose le vœu suivant : Le conseil, considérant que le projet de loi Bovier-Lapierre, déjà voté par la Chambre des députés, assure dans une certaine mesure l'existence des syndicats, émet le vœu que le projet soit adopté par le Sénat.

M. Sauret dépose une proposition invitant l'administration à faire remanier les listes électorales, 8,000 électeurs du III^e arrondissement n'ayant pas reçu de cartes d'électeurs.

Proposition Clermont : M. Clermont donne lecture de la proposition de loi relative à l'exposition des monuments publics.

Un commencement de 1891, une pétition signée par quatre-vingt-cinq architectes lyonnais fut adressée à la municipalité. Cette pétition réclamait la mise au con-

ours du futur Hôtel des Postes et des monuments publics qui pourraient être édifiés à l'avenir dans la ville.

Cette pétition n'a pas été prise en considération par la municipalité, puisqu'elle n'a été l'objet d'aucune sanction.

Le système des concours publics est démocratique par excellence ; il est le seul qui puisse permettre aux talents nouveaux, aux talents des jeunes, de se révéler au moment utile.

Tous les grands artistes dont la France s'honore ont consacré ou affirmé leur talent dans des concours publics et malgré les critiques qui peuvent être faites, personne ne peut nier leur influence bienfaisante sur les arts en général.

Le gouvernement a recouru au concours public chaque fois qu'il a un monument à édifier ou un souvenir à fixer aux générations futures.

La ville de Lyon, si riche en talents de toutes sortes, l'emploie avec succès pour les œuvres destinées à son embellissement.

Les projets de monuments à édifier par la ville de Lyon sont d'abord l'objet de concours publics.

L'administration devra soumettre au conseil les considérations qui pourraient, dans certains cas, modifier cette mesure, pour assurer dans l'exécution ou pour tout autre motif.

Cette proposition est revêtue de dix-huit signatures.

Exposé des motifs : M. Clermont a dit : « Mes-seigneurs, la proposition qui vous est soumise est motivée non-seulement par le principe qui la dicte, non-seulement par la pétition qui est signée de noms autorisés comme MM. Echevier, Bresson, A. Bellemain, Bissuel, A. Coquet, Geneste, Despierre, Portel, etc., mais aussi par ce fait, c'est que l'architecte en chef du service d'architecture de la ville est surchargé de travaux, il a non-seulement les travaux d'entretien qui constituent son service, mais il a en outre la direction des travaux les plus importants qui s'exécutent à Lyon : Ecole de santé militaire, Faculté des lettres, fontaine Bartholdi, etc. »

Cet ensemble constitue une somme d'affaires représentant un nombre raisonnable de millions et pourrait occuper une génération d'architectes et en outre de tout cela l'administration veut encore confier à ce service l'étude et la direction des travaux du pavillon central de la future Exposition.

« Je crois, Messieurs, que nous devons réagir contre ce monopole d'un nouveau genre et inviter l'administration à donner franchement à la proposition la suite qu'elle comporte. »

Cette proposition est renvoyée à l'administration.

L'Affaire de la rue de Turenne : M. Sauret soulève un incident au sujet de la mort du caporal pompier Ditsche, trouvé mourant rue de Turenne.

On ne sait si la mort est due à un accident ou à un meurtre, mais ce qui est certain, c'est que Ditsche a été laissé sans soins, dans un poste, quoique blessé mortellement.

Le conseil aborde enfin la discussion de son ordre du jour. Il nomme MM. Bessières, Méra, Faure, Penelle, Anguener, Affre, Bouvier, Sauret, Masson, Griaud, Clatel, Dupont, Ballet-Gallifet, Mille, Thevenet, Favre, Robin, Hemmel, membres de la commission de pension des vieillards et de secours aux invalides du travail.

MM. Serin, Charbonnier, Colliard membres de la commission de répartition de la fondation Chevreau ; Rousset, Bonard, Coquet, membres de la commission de la fondation Bouchet ; Affre et Rousset, membres du conseil d'administration des sapeurs-pompiers.

Il statue ensuite sur diverses propositions : renouvellement de baux, liquidation de pensions ; adopte le legs consenti par M. Moreau à la ville, à la condition de faire une rente viagère à sa mère.

M. Gaillieo dépose sur le bureau le dossier des comptes administratifs du budget extraordinaire et demande au conseil de fixer à mardi la nomination de la commission de sept membres chargés de le vérifier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.

LA MORT DU POMPIER DITSCHE : Nos lecteurs liront dans le compte-rendu de la séance du conseil municipal la question soulevée par M. Sauret, au sujet de la mort du pompier Ditsche.

L'honorable conseiller du troisième arrondissement a demandé des renseignements et des explications sur la façon dont Ditsche a été traité au poste de la place du Pont.

M. Gaillieo a promis de répondre lors de la prochaine réunion du conseil, et cette réunion aura lieu ce soir.

Les explications que M. Gaillieo fournira seront celles-ci : Ditsche, a été trouvé blessé à 11 heures du soir, au bas de l'escalier du numéro 41 de la rue de Turenne, les agents ayant cru comprendre qu'il demeurait rue de l'Épée, Pont condaui à l'adresse qu'il indiquait, mais n'ayant trouvé personne le connaissant, l'ont emmené au poste.

D'après eux, Ditsche semblait ivre ; il ne se plaignait pas, les blessures reçues à la tête n'étaient ni apparentes. Laissé sur le lit de son camp, Ditsche se serait, toujours d'après les agents, en dormi d'un sommeil tranquille.

« À 5 heures, un brigadier de réveilla, Ditsche refusa de se lever et lança même un coup de pied au garde. À 6 heures enfin les agents s'aperçurent qu'il avait affaire non à un ivrogne, mais à un blessé. Ils le placèrent dans un fiacre et l'emmenèrent à l'Hôtel-Dieu. »

On sait ce qui s'en suivit, Ditsche succomba dans la soirée aux suites d'une fracture du crâne.

Tous ces renseignements ont été fournis hier à M. Gaillieo par M. le préfet qui, on le sait, a la haute main sur la police.

M. le préfet, tenant pour rigoureux exactes ses déclarations, couvre entièrement les agents, qui, d'après lui, ont fait leur devoir.

Telles sont les explications que fournira ce soir M. Gaillieo, en laissant le conseil libre de les apprécier ainsi qu'il convient et de prendre l'attitude qui lui semblera convenable.

Le Calendrier. — Jeudi 16 juin, 16^e jour de l'année. Dernier quartier le 17 ; Nouv. Lune le 24. Soleil : lever, 3 h. 58 ; coucher, 8 h. 03.

La Grève contre le Gaz. — La délégué des grévistes de Marseille, accompagné des conseillers généraux des Bouches-du-Rhône et des conseillers municipaux de la ville de Marseille se rendant à Paris, s'arrêtera à Lyon pour prendre la délégation lyonnaise.

En raison de cette circonstance, une grande conférence aura lieu samedi soir, 18 courant, à 8 heures 1/2, dans la grande salle du Casino, 79, rue de la République, sous le patronage des chambres syndicales lyonnaises.

MM. les sénateurs, députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement et conseillers municipaux ont reçu des invitations personnelles pour assister à cette réunion.

Les délégués marseillais prendront la parole pour expliquer le but de leur voyage à Paris.

Certificat d'études. — Voici les résultats des examens pour le certificat d'études des élèves des écoles laïques des communes de la Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite et Sainte-Foy :

Mulatière. — Ecole de garçons : Jarnay, Montbret, Palais, Violant, Voltaire. — Ecole de filles : Gaudou, Goez, Vial, Michaud, Dejardin, Lang.

Oullins. — Ecole de garçons : Beaudet, Brosse, Degonlanze, Dubourd, Geoffroy, Godillot, Haisemann, Ferdinand Ligué, François Ligué, Manzy, Martinet, Menjard, Prudon, Robin, Vermyer. — Ecole de filles : Amélie, Chaput, Charrière, Gueubourg, Marquet, Rouet, Sanguinon, Violon.

Pierre-Bénite. — Ecole de garçons. — Arnel, Bonnet, Déports, Hébrard, Moine, R. Chard, Sandré. — Ecole de filles : Moine, Mourau, Jourdan.

Sainte-Foy-lès-Lyon. — Bachelu, Derouelle, Moulou, Royer, Serignat. — Ecole de filles : Bodou, Serignat, Gotail, Crassard, Commerçon.

Ces examens ont été passés au groupe scolaire de la Mulatière, sous la présidence de M. Ragot, inspecteur primaire.

Mort subite à Oullins. — M. Siffert, âgé de 51 ans, ouvrier aux ateliers d'Oullins, a été pris d'une attaque hier soir, à 6 heures. Il était assis tranquillement chez lui, lorsque tout à coup il tomba frappé de paralysie.

Sa femme, aidée de quelques voisins, le portèrent sur son lit ; on fit immédiatement prévenir M. Proby, médecin de la commune, mais malgré ses grands soins, Siffert succomba deux heures après d'une congestion cérébrale, sans avoir pu dire un mot.

Le citoyen Siffert laisse une femme avec deux petits enfants en bas âge.

Inutile de dépeindre quelle est la douleur de cette pauvre famille.

Cette mort des plus tragiques a causé un grand émoi dans le quartier où habite la famille Siffert, qui jouit de l'estime de tous.

Les funérailles civiles du citoyen Siffert auront lieu aujourd'hui jeudi à 5 heures 3/4 du soir.

Le convoi partira du domicile mortuaire, rue de la République, 21, à Oullins, pour se rendre directement au cimetière de la commune.

Nous engageons tous les républicains d'Oullins et des communes voisines à assister aux funérailles de ce vieux et vaillant démocrate.

Une désespérée. — Avant-hier soir, une femme inconnue, assez pauvrement vêtue, a tenté, à deux reprises, de se suicider.

La première fois, un cantonnier l'a retenue au moment où, près du pont de Collonges, elle s'était jetée pour se jeter sous les roues du tramway de Noxville, quelques minutes après, des passants l'ont empêchée de se précipiter du haut du pont de Collonges dans la Saône.

Pensant que c'était la misère qui poussait la malheureuse à se suicider, ils lui ont offert quelque argent, mais elle a refusé et s'est éloignée en faisant des gestes désespérés.

Un de ses camarades, hier soir, près de la place du Pont. Collin, qui ne pouvait marcher, fut transporté à l'Hôtel-Dieu, où on l'installa dans un lit de la salle Saint-Louis.

A l'entendre, il souffrait beaucoup d'un coup de pied reçu au bas-ventre, mais quand on prévint l'interne de service pour l'examiner, Collin prit ses vêtements à son bras et s'enfuit à toutes jambes.

Cette fumisterie de mauvais goût pourrait peut-être bien coûter cher à son auteur.

Né dans la rue. — M^{me} Marguerite H..., avenue des Ponts, qui se rendait à la Charité pour faire ses couches, a été prise des douleurs de l'enfantement, cours Gambetta.

Elle n'a eu que le temps de s'asseoir sur un banc, où elle a mis au monde un enfant bien constitué.

M^{me} Simon, sage-femme, l'a accompagnée ensuite à l'hospice.

Accidents de voiture. — Hier matin, à 14 heures, une voiture conduite par M. Payan, blanchisseur à Craponne, passait quai de Serin.

En face de l'usine Gillet, le cheval effrayé par le corps d'appel du tramway de Neuville, prit peur, s'emballa et vint se jeter sur la machine.

Heureusement le mécanicien renversant la vapeur put arrêter instantanément le convoi et éviter ainsi un épouvantable accident.

M. Payan ne reçut aucun mal, les brancards de la voiture furent seuls brisés.

Dans la matinée, un voiturier Claude R., âgé de 34 ans, est tombé quai des Brotteaux, sous les roues du tombereau qu'il conduisait.

Le pauvre garçon gravement contusionné au visage a été pansé à la pharmacie Prince et ramené ensuite chez lui, rue Bugeaud.

L'Harmonie chorale de Vénissieux. — La nouvelle société l'Harmonie chorale, formée en partie des éléments de l'ancienne chorale de Vénissieux, laquelle avait acquis une certaine notoriété comme orphéon, a tenu dimanche sa première assemblée générale, sous la présidence de M. Pinet, directeur de la compagnie des eaux de Lyon, assisté de M. Garapon, directeur de la société, et de M. Laurencin et Masson, secrétaire et trésorier.

Après une petite allocution du président, l'assemblée a procédé à l'élection de quatre membres du conseil pris parmi les membres honoraires de la société à été ainsi définitivement constituée.

Bonne chance à la nouvelle chorale.

Théâtre des Célestins. — L'excellent troupe des Bouffes-Parisiens, ne donnera plus que deux représentations de Miss Helyett, la délicieuse opérette d'Audran.

Ces deux représentations, qui auront lieu ce soir jeudi et demain vendredi, seront données à prix réduit, soit : baaignoires, la place 4 fr. ; loges, la place 3 fr. ; fauteuils d'orchestre et de balcon, 3 fr. ; premières et parquet, 2 fr. ; secondes et parterre, 1 fr. ; troisièmes, 50 centimes.

Casino de Vaise. — Le casino de Vaise va ouvrir ses portes dimanche prochain par un grand concert de gala donné par des artistes dont quelques-uns sont bien connus du public lyonnais.

Nous programme nous relevons les noms de Mlle Aïdaïeff, du théâtre de Moscou, Fras, Poncet, Brodbeck, pianiste.

L'élément masculin est représenté par MM. Fort, Prudhon, Bichonnière, Raphaël et Pascali, du Grand-Théâtre de Saint-Etienne.

CHRONIQUE JUDICIAIRE : TRIBUNAL CORRECTIONNEL : Le Drame de la rue Saint-André

Le 12 mai dernier, un habitant de la rue Saint-André, M. R..., blessa grièvement sa femme d'un coup de fusil. Il fut aussitôt arrêté.

Pour sa défense, R... alléguait que ce que son croiyait être une tentative de meurtre n'était qu'un simple accident.

Il jouait avec son fusil qu'il ne croyait pas chargé, et avait fait, sans penser à mal, jouer la détente.

R... a comparu hier devant le tribunal correctionnel, et les juges tenant sa version pour exacte, l'ont acquitté.

COUR D'APPEL DE LYON : La cour d'appel de Lyon vient de rendre son arrêt dans l'affaire du testament de Labussière.

On sait que M^{me} de Labussière légua, par testament, à M. Phillipon, père du député de l'Ain, une somme de 600,000 fr.

Rapport de la commission des vingt et un ; nomination du bureau de la section ; questions diverses.

MM. les conseillers municipaux y sont spécialement invités.

La commission est convoquée d'urgence pour ce soir jeudi, à 8 heures. — Présence indispensable.

Comité de l'Alliance républicaine socialiste du VI^e arrondissement. — Les membres sont invités à assister à la réunion plénière des organisations socialistes qui aura lieu, aujourd'hui, comptoir Brunet, cours Vitton, 14, sans autre avis.

Ordre du jour. — Nomination d'un délégué membre de consultation au journal le Peuple.

Autour du Procès Burdeau-Drumont : Les Manifestations. — Le Duel Laguerre de Morès

Paris, 15 juin. Quelques manifestations sans grande importance ont eu lieu ce soir devant la Libre Parole ; les uns criaient : « Vive Drumont ! A bas les Juifs ! » et les autres : « A bas Drumont ! »

Les gardiens de la paix ont dispersé les manifestants.

Les témoins de M. Laguerre, MM. de Donville-Maillefeu et Granet, députés, ont conféré ce soir avec les témoins de M. de Morès, MM. Odelin et Guérin.

Ceux-ci ont déclaré au nom du marquis de Morès que celui-ci s'étant borné à reproduire une affirmation de M. Serant, témoin dans le procès, exige avant de répondre à la demande de M. Laguerre, qu'un tribunal d'honneur constitué à cet effet ait décidé si l'imputation est exacte ou calomnieuse. Dans le cas où ce tribunal reconnaît l'imputation comme calomnieuse, le marquis de Morès se tiendrait à la disposition de M. Laguerre.

UN MINISTÈRE DES COLONIES : Paris, 15 juin. La commission chargée de la révision des services administratifs s'est prononcée après avoir entendu M. Loubet pour la création d'un ministère spécial des colonies.

LES SYNDICATS PROFESSIONNELS : Paris, 15 juin. La société d'économie industrielle et commerciale est convoquée pour vendredi 17 juin à 2 heures et demie de l'après-midi, à l'hôtel Continental, à une réunion en vue d'appeler l'attention du parlement sur la gravité de la situation qui serait créée par le vote définitif de la loi sur les syndicats professionnels.

Les chambres de commerce françaises ont été invitées à se faire représenter à cette réunion.

LE PRÉSIDENT DES SOKOLS : Paris, 15 juin. M. Schmidt-Banchez, président de la société des Sokols à la fête de Nancy, a fait, ce soir, une conférence sur la situation politique de la Bohême ; il a montré la sympathie des tchèques pour la France et leurs luttes contre les tentatives de germanisation.

Il conclut à la nécessité pour les deux peuples de s'unir pour lutter contre l'élément germanique.

LES INONDATIONS EN ESPAGNE : Madrid, 15 juin. A la suite des inondations, le plancher d'une maison s'effondra à Pradolungo, province de Burgos.

Plusieurs personnes venues à la foire de Saint-Antoine et qui au moment de l'averse s'étaient réfugiées dans cette maison, six hommes et cinq femmes, ont été blessés assez grièvement.

A LA CHAMBRE ITALIENNE : Rome, 15 juin. La Chambre s'est ajournée.

Vers la fin de la séance, M. Imbriani a soulevé un incident ; il a déclaré qu'il se plaignait de ne pas voir finir cette Chambre qui avait été la dépositaire infidèle des droits du peuple, ajoutant qu'il avait déposé une question sur le voyage des souverains à Berlin où ils vont mettre le sceau à la politique honteuse et liberticide.

Des rumeurs prolongées ont accueilli ces paroles ; le président a refusé, aux applaudissements de l'assemblée, de lire la question Imbriani et a envoyé à dire à la reine les souhaits les plus chaleureux pour leur voyage.

BUDGET DE LA GUERRE ITALIENNE : Rome, 15 juin. Suivant la « Nazione » le budget de la guerre serait porté à 274 millions au lieu de 246. Les uns disent que l'augmentation serait nécessaire par la construction de nouveaux forts le long de la frontière alpine, les autres par la fabrication de nouveaux fusils.

HUMBERT ET GUILLAUME : Rome, 15 juin. On annonce que le voyage des souverains à Berlin, quoique prévu, a produit une grande impression. On ne croyait pas que le début du nouveau cabinet serait marqué par un acte si important.

Ce fait est une confirmation que la politique du cabinet Giolitti sera encore plus inféodée à celle des puissances centrales.

Dans les cercles politiques, on considère ce voyage comme une apposition nouvelle de signature au traité de la triple alliance.

UN PONT QUI S'ÉCOULE : New-York, 15 juin. Le pont reliant les îles Cobington et Newport s'est écroulé.

Trente ouvriers ont péri.

CRISPI AMBASSADEUR A BERLIN : Rome, 15 juin. Le bruit court que M. Crispi a reçu l'offre de l'ambassade de Berlin. Il n'a pas encore répondu.

PARNELLISTES & MAC-CARTHISTES : Dublin, 15 juin. Les Parnellistes viennent de lancer un manifeste dans lequel ils déclarent qu'ils ont voulu la paix avec les Mac-Carthistes, mais que ceux-ci ayant refusé, ce sera maintenant la guerre au couteau.

SÉQUESTRATION DANS UN COUVENT : Vienne, 15 juin. On manda de Goritz aux journaux de Vienne : « Au secours ! pour appeler l'attention sur la séquestration d'une jeune fille, qui serait restée sans nourriture depuis trois jours, la foule a jeté des pierres contre le couvent et a fait mine de le prendre d'assaut. »

La garde a réussi à rétablir l'ordre, mais les esprits sont très surexcités. Une enquête est ouverte.

FIN DE NOS DÉPÊCHES DE NUIT : COMMUNICATIONS DIVERSES : Société de prévoyance des anciens militaires du 2^e régiment d'artillerie. — Le conseil d'administration porte à la connaissance de MM. les anciens militaires du 2^e régiment d'artillerie que le siège de la société est transféré rue Victor-Hugo, 1, café Gaidon.

Les adhésions et les cotisations sont reçues tous les samedis soir, de 9 h. à 10 h. 1/2.

Société d'encouragement aux écoles laïques de Montchat. — Aujourd'hui jeudi, à 8 heures, au local habituel, réunion de la commission de la fête et du conseil d'administration.

Chambre syndicale des comptables-teneurs de livres. — Jeudi 16 courant, à 8 h. 1/2 du soir, au siège social rue de la République, 49, une causerie sera faite par l'un des membres de cette chambre syndicale, des commerçants, industriels et teneurs de livres sont invités à assister à cette réunion.

GYMNASTIQUE ET TIR : L'Alsace-Lorraine. — Les tireurs ayant pris part au concours public de l'Alsace-Lorraine sont informés qu'ils devront adresser leurs réclamations, avant jeudi, chez M. Coindre, rue Boileau, 84.

Ont été classés : MM. Massip fils 145, Hugon 144, Désiré Grand 139, H. Bouchard 93, Bouchard 136, B. Gondin 134, Emile Blandin 131, Léon Serre 129, Henri Schall 126, Emile Baruel 126, Victor Collin 125, Charles Guery 124, Paul Crozet 123, Geniet 123, Claudius Paire 119, Paul Manthiau 118, Maurin 118, Daniel Coindre 117, Serra Prouzet 114, J.-M. Garnier 114.

FÊTE NATIONALE : III^e Arrondissement municipal. — Les commissions régulièrement constituées en vue de la célébration de la fête nationale dans les divers quartiers de la Gaillotière, ainsi que les sociétés musicales de l'arrondissement, sont invitées à déposer leurs procès-verbaux de nomination et leurs programmes à la mairie du 3^e arrondissement, avant le 6 juillet prochain, délai de rigueur.

Rue Garibaldi. — Les habitants de la rue Garibaldi contre le cours Morand et la rue de Séze sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu aujourd'hui jeudi, à 8 heures, chez M. Crassard.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI : Théâtre des Célestins. — 8 heures 1/2. — Miss Helyett, opérette en trois actes, paroles de Maxime Boucheron, musique d'Audran.

Concerts-Bellecour. — Ce soir, jeudi, 16 juin, à 8 h. 1/2, grand concert.

Première partie. — La Flûte enchantée, ouverture, Mozart. — A. Réve après le bal, Gillet ; E. 2^e vals, Godard. — A. M. de l'arrondissement, de Boissieu. — Roméo et Juliette, grande fantaisie, Marchetti.

Deuxième partie. — La Dame de Pique, ouverture, Suppé. — Cordelia, valse, 2^e audition, Lécureux. — Les Huguenots, grande fantaisie, Meyerbeer. — Lettre d'amour, polka, 1^{re} audition, Ziecker.

Orchestre de la ville (60 exécutants) sous la direction de A. Luigini. Prix d'entrée : 50 cent.

Concert National, cours Gambetta, 35 (ancienne brasserie Corroy). — Tous les soirs, à 7 heures, grand concert spectacle.

Concert des Ambassadeurs (brasserie Rinck, Porrhache). — Tous les samedis à huit heures, les Edouard, Milcamp, Lambert, Ramieu, Nick-Hall, etc.

Concert de l'Horloge, 145, cours Lafayette. — Ce soir, Castel, dans ses imitations de Kam-Hill et d'Yvette Guilbert ; les Alfreds, les duettistes Blarvahn-Barrau, Henario, etc., et le vaudeville « Calino amoureux ».

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS AUX Emigrés Alsaciens : 29 & 30, RUE CENTRALE, LYON

Angles des rues Grenette et Tupin : SOLLDES ET OCCASIONS D'ÉTÉ

Comme chaque année à pareille époque les prix de tous nos articles viennent d'être frappés d'une grande réduction. Aussi invitions-nous toutes les Dames à profiter sans retard des EXCELLENTE AFFAIRES qu'elles trouveront dans tous nos comptoirs.

Actuellement GRANDE MISE EN VENTE à des prix exceptionnels

Nous recommandons tout particulièrement notre Jupou de soie avec trois volants, à... 12.90 et notre Corsage de crêtonette, à 1.25 Grand choix de Costumes de Courses, à... 14.90

VENTE ABSOLUMENT DE CONFIANCE Prix fixe en chiffres ronds

Tout achat de 25 fr. donne droit à l'Album d'Été Le Grand BALLON des ÉMIGRÉS ALSACIENS est offert aux enfants.

NOUVEAU PULVÉRISATEUR en cuivre rouge destiné à combattre le Mildew et le Mastig à la vigne Souffres à petit et grand travail. RENÉ MALET 41, rue Vaubecour, Lyon

Le Bossu ou le Petit Parisien

LE CONTRAT DE MARIAGE

Cocardasse, mon neveu, tu p... rirais de honte, si tu revenais vers ton illustre maître comme une pigeonne...

— Passez, dit Gonzague — Eh donc! monseigneur, il n'y a pas de sot métier; mais, si j'ai eu des instants de monseigneur, sandieou! moi voilà muet comme un brochet!

sombrir les visages; le coup! Pour nous autres, les blessures sont aussi reconnaissables que les visages! — C'est vrai, dit Gonzague.

— Ecoutez, vous allez le savoir. Lis tout haut, toi, prévôt! — On fit cercle, Cocardasse n'était pas un homme très lettré; mais il savait lire, et en mettant le temps. Néanmoins, en cette circonstance, il lui fallut l'aide de frère Passepoil, qui n'était pas beaucoup plus savant que lui.

Cocardasse acheva: « Chevalier Henri de Lagardère! » — Chacun répéta ce nom, qui désormais était un épouvantail.

Cocardasse dit tout bas, contenant la fièvre qui lui faisait battre le cœur. — C'est un homme, capécédou! pas vrai, mon bon?

1,200 Hectolitres VIN ROUGE garanti de purs raisins frais, à 26 fr. l'hectolitre, franco de port.

ALCOOL DE Menthe des Alpes seul et véritable antidote épidémique fabriqué avec appareils perfectionnés par I. DELEZAVE, distillateur.

PAPIERS PEINTS Immenses assortiments nouveaux E. MEYSONNIER, 77, avenue de Saxe (Brotteaux)

Mise en vente de soldes et de coupons à des prix sacrifiés. — Pour ces occasions, il est urgent de fournir des mesures exactes.

VERDUN-JACQUET CHEMISIER 6, rue Saint-Pierre, à Lyon

Grand choix de chemises, faux-cols, manchettes, cravates, gants, flanelles, caleçons, chaussettes etc.

RÉGIE D'IMMOBILES 63, r. République (entresol) Service spécial par encasement des loyers. Tarifs très réduits

GRANDE CHAPPELLERIE DES 3 PRIX 2,55 - 3,55 - 7,55 ASSORTIMENT COMPLET CHEMISES, FAUX-COLS, MANCHETTES POUR HOMMES

VENTE - LOCATION - RÉPARATION A. FROMANTEAU Boulevard du Nord, 67 Tricycles, Bicyclettes Caoutchouc creux

SOLUTION BRUNO au bi-phosphate de chaux pur cristallisé, le plus fidèle, le plus actif des reconstituants

DROGUERIE 2, Rue Saint-Côme, à Lyon Fournitures pour Peinture, Teinture, Dégraisage, Liqueurs et Pharmacies.

BICYCLETTES Nous engageons vivement les personnes désireuses de faire l'acquisition d'une Bicyclette à aller voir les nouveaux modèles pneumatiques de course et de route que construit la maison

A LOUER de suite PETITE MAISON Indépendante, bien meublée, ville et campagne, à Saint-Just, à 5 minutes de la gare.

A LOUER joli petit appartement de quatre pièces, rue de Penthièvre, 16. Bonnes conditions.

ON OFFRE Aux personnes atteintes de la maladie de la pierre et de la gravelle, un moyen sûr et prompt de se guérir radicalement sans opération ni régime.

THEATRE DES GÉLESTINS Direction: Rogor DALBERT Tous les soirs, à 8 heures 1/2 TROUPE DES BOUFFES-PARISIENS MISS HELYETT

ORDRES DE BOURSE AU COMPTANT ET A TERME - (LYON ET PARIS) A. MAZERAUD, rue Ferrandière, 30, Lyon Paiement de Coupons échus ou non échus.

SI VOUS AVEZ EN EGRES, Adressez-vous directement au Dépôt général du poisson du lac Léman, 48, rue du Rhône, à Genève.

PAPIERS PEINTS 13, rue Puits-Gaillot, 13 (entresol) P. LAVOPIERRE Succ. d'Alexandre MILLET

LE GUIDE DE GRENOBLE ET SES ENVIRONS La Grande-Chartreuse, Uriage, Allevard, Sassenage, La Motte-les-Bains, etc.

Les Annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER LYON - 14, Rue Confort, 14 - LYON

SERVICE D'ÉTÉ VIEN DE PARAÎTRE SERVICE D'ÉTÉ L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

BOURSE DE LYON Du 15 Juin 1892 FONDS D'ÉTAT 3 1/2 Français... 100

BOURSE DE PARIS Du 15 Juin 1892 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE COURS DE CLÔTURE

APRÈS BOURSE Du 15 Juin 1892 8 0/0 français... 106 1/2 Douanes... 470 62

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 15 Juin 1892 Nombres SOIES

BIBLIOGRAPHIE Au Dahomey. — Tous les regards sont actuellement fixés sur nos possessions du Dahomey.

VERMOREL A VILLEFRANCHE (Rhône) 350 francs prix et 10 francs de port

En vente chez les principaux libraires et à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône

COURS DES VALEURS EN BANQUE Du 15 Juin 1892 AGENCES

COURS COMMERCIAUX DU MARCHÉ DE PARIS Paris, 15 Juin (3 h. soir)

MARCHÉ DE LA CHAPELLE Du 15 Juin 1892 Marché assez bien approvisionné, 110 voitures, prix assez fermes.

ÉTAT-CIVIL DE LYON PREMIER ARRONDISSEMENT

BÉNEVOLO 48, Rue de la République Lunettes de courses et autres Lunettes, Bécassez dep. 1 fr. 50